

Commissions Municipales

Elles sont au nombre de 6 et sont ouvertes aux Larrassiens :

- * Commission Finances
- * Commission Environnement, Développement durable
- * Commission Ecoles, péri-scolaire et extra-scolaire
- * Commission Travaux, Patrimoine, Urbanisme
- * Commission Cohésion (Economie, Social, Associatif)
- * Commission Communication

Article 7 : fonctionnement des commissions municipales

Le conseil municipal fixe le nombre de conseillers municipaux siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront.

Les réunions des commissions sont publiques pour les habitants de Larra et chacun a le droit d'assister en tant qu'auditeur aux travaux de toute commission sous réserve d'en avoir obtenu l'avis du vice-président et d'avoir reçu confirmation de sa participation.

Le maire ou le vice-président d'une commission doit communiquer par tout moyen et sous la disposition par la commune la date, l'heure, le lieu et les travaux à l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

Chaque conseiller a la faculté d'assister en tant qu'auditeur aux travaux de toute commission sous réserve d'en avoir informé le vice-président et d'avoir reçu confirmation de sa participation. Les personnes présentes en tant qu'auditeur peuvent participer aux travaux de la commission sur proposition du président ou du vice-président et pour une durée fixée.

Le maire ou le vice-président d'une commission peut exceptionnellement convoquer la commission à huis clos. L'ordre du jour reste néanmoins public et doit être communiqué par les moyens mis à disposition par la commune.

Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles formulent des propositions et des avis arrêtés à la majorité et qui sont présentés en conseil municipal.

Chaque réunion de commission doit faire l'objet d'un compte-rendu écrit et transmis au conseil municipal dans les 8 jours qui suivent la réunion.

Note : Les modalités précises pour s'inscrire à une réunion de commission seront communiquées avec l'annonce de la réunion.